



la GAZETTE CSSCT AIRBUS SAS

28 avril 2020

Pour plus d'info :

Philippe Cresta 06 04 91 38 19

Virgine Nègre 06 71 63 22 51

Guylaine Perrin 06 04 91 38 19

Réunion extraordinaire le 28 avril de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail du CSE pour préparer le retour sur site des salariés.

La CSSCT a été informé de la mise en place d'une équipe projet "Back to the office" pour préparer le retour des salariés sur les sites Airbus dans le respect des consignes d'hygiène et de sécurité après la fin de la période de confinement.

Ce projet, auquel la CSSCT sera associé, vise à mettre en place une communication claire vers les managers et salariés, établir les guidelines du retour sur site, réaliser le suivi et mettre en place les actions correctives si nécessaire, dans le but d'assurer la santé et sécurité des salariés.

En préambule, il a été rappelé qu'il n'était pas envisagé ni envisageable d'avoir un retour massif des salariés dès le 11 mai, du fait des contraintes imposées par le respect des gestes barrières.

Le retour ne se ferait que très graduellement, au fur et à mesure que les conditions d'accueil le permettront.

Par ailleurs, l'inspecteur du travail, présent à la réunion, a rappelé la position du gouvernement et des autorités sanitaires : jusqu'à nouvel ordre, les activités télétravaillables doivent rester en télétravail, y compris après le 11 mai. Il a également rappelé qu'Airbus avait une obligation de vigilance par rapport à ses prestataires sur site.

Ainsi, dans un premier temps, les restaurants d'entreprise n'auront qu'une capacité extrêmement limitée. Pour cette raison, il est envisagé à ce jour une présence sur site par équipe du matin (avant 13h, Rouge) ou de l'après-midi (après 14h, Bleue), l'autre demi-journée étant télétravaillée. Seul un nombre très restreint de salariés (de l'ordre de 5% des effectifs) aurait une autorisation de présence sur la journée complète, avec accès aux restaurants (équipe jaune): services Santé, Sécurité, ... et un quota limité par fonction, à la discrétion des managers, en fonction des impératifs business. Les salariés présentant des risques de santé resteraient exclus d'un retour sur site (équipe Verte).

Le management devra mettre en place des aménagements des locaux afin de respecter les consignes de sécurité (distances entre bureaux occupés, capacité des salles de réunions, nettoyage, ...). Le nombre de salariés pouvant être accueillis restera conditionné par les nouvelles capacités d'accueil. La direction a précisé que la définition des équipes et l'adaptation des méthodes de travail devront être mises en place de façon souple et pragmatique par le management, dans le respect des salariés et des situations variées rencontrées (garde d'enfant, conjoint à risque,...).

Le travail de préparation du retour site ne fait que commencer, et les principes présentés pourront être amenés à évoluer. Les élus CFDT resteront vigilants aux conditions de reprise.

Vos commentaires sont essentiels ! Ecrivez-nous à syndicat.cfdt@airbus.com

Twitter : @CFDT Airbus SAS

